

Madame
Sylvie Podio
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15023991

Lausanne, le 4 juillet 2018

Détermination « Encouragement pour les étudiants d'allemand à la HEP à se former dans les régions germanophones » formulée par Madame la Députée C. Labouchère – suite donnée par le Conseil d'Etat

Madame la Présidente,

Par la présente, nous nous référons à la détermination déposée le 1^{er} mai 2018 au sujet de la formation des enseignants d'allemand au sein de la HEP Vaud, formulée par Madame la Députée Catherine Labouchère.

1. Rappel de la détermination

Suite au dépôt de l'interpellation de Madame la Députée Catherine Labouchère « La HEP VAUD pourrait-elle s'inspirer de celle de BEJUNE pour le bilinguisme ? », le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 1^{er} mars 2017, informait le Grand Conseil que les conditions pour mettre en place une offre de formation bilingue au sein de la HEP Vaud n'étaient alors pas réunies, notamment du fait que le canton n'était pas en mesure de garantir un nombre suffisant de places de stage pratique dans des établissements germanophones.

Lors de la séance du Grand Conseil du 1^{er} mai 2018, Madame la Députée Catherine Labouchère a formulé une détermination intitulée « Encouragement pour les étudiants d'allemand à la HEP à se former dans les régions germanophones ». Cette détermination a été acceptée et transmise au Conseil d'Etat. Elle consiste en un vœu et a la teneur suivante :

Le Grand Conseil soutient le Conseil d'Etat dans ses efforts pour encourager les étudiants d'allemand au sein de la HEP à effectuer une partie de leur formation dans une haute école germanophone.

2. Suite donnée par le Conseil d'Etat

Conformément à l'art. 117 al. 3 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC ; RSV 171.01), nous portons à votre connaissance la suite qui a été donnée à la détermination par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat partage la volonté du Grand Conseil d'augmenter les séjours en région germanophones pour les enseignants d'allemand en formation. Par ailleurs, la CDIP a adopté fin 2017 des recommandations visant à augmenter le niveau de maîtrise des langues des enseignants¹.

Le Conseil d'Etat a tenu compte de ces deux éléments pour élaborer le plan stratégique 2017-2022 de la HEP Vaud, qu'il a adopté le 4 juillet 2018. Ainsi, l'un des objectifs du plan stratégique, intitulé « Renforcer les compétences des futurs professionnels à exercer leur métier dans un contexte multiculturel et plurilinguistique » (objectif 1.5) contient trois mesures explicitement dédiées à cette thématique. La première mesure (1.5.1 « Encourager la mobilité étudiante ») vise à la fois à augmenter les compétences linguistiques des étudiants de la HEP et à les sensibiliser à la diversité culturelle par une plus grande mobilité. Il s'agit d'introduire le concept de mobilité dans la conception de la formation et dans son parcours, de développer les possibilités de mobilité, en particulier dans les régions germanophones, et d'augmenter le conseil et le soutien logistique aux étudiants. De telles incitations sont nécessaires, car les étudiants qui saisissent les opportunités d'échanges demeurent peu nombreux malgré les possibilités déjà existantes. Cette mesure s'inscrit par ailleurs parfaitement dans l'engagement qu'ont pris les cantons et la Confédération dans la Stratégie suisse échanges et mobilité², adoptée en 2017. Ces efforts dans le domaine de la mobilité seront accompagnés de programmes de formation adaptés et de séjours linguistiques, afin d'augmenter le niveau de maîtrise des langues des étudiants (mesure 1.5.2 « Renforcer la maîtrise des langues par les étudiant-e-s »). Enfin, des modules de formations bilingues français/allemand seront développés au sein de la HEP (mesure 1.5.3 « Développer des modules d'enseignement bilingues, tant au profit des étudiant-e-s réguliers/ères que des étudiant-e-s en mobilité »). En plus de donner la possibilité aux étudiants de la HEP de suivre des cours dans d'autres langues, l'offre de formation bilingue devrait accroître l'attractivité de la HEP pour des étudiants en mobilité en provenance d'autres cantons ou d'autres pays. Les échanges étant basés sur un système de réciprocité, ceci augmentera le nombre de places d'accueil pour les étudiants de la HEP Vaud souhaitant effectuer un séjour dans une autre haute école. Rappelons ici qu'un accord tacite lie toutes les HEP en Suisse, qui autorise les échanges sans limite de nombre. Chaque année, des étudiants de la HEP Vaud passent ainsi un semestre à Berne, à Zurich ou à Zoug. En outre, la HEP Vaud a des accords d'échange actifs avec les Pädagogische Hochschule de Vienne, d'Innsbruck et de Freiburg im Breisgau.

¹ CDIP, Recommandations relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire, adoptés par l'Assemblée plénière le 26.10.2017

² Stratégie suisse *Échanges et mobilité* de la Confédération et des cantons, publiée le 2.11.2017, https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2017/11/strategie-a-m.pdf.download.pdf/strategie-a-m_f.pdf

Comme le montrent les éléments développés ci-dessus, le plan stratégique 2017-2022 de la HEP va dans le sens de la détermination de Madame la Députée Labouchère. Conformément aux articles 9 et 23 de la loi sur la HEP (LHEP ; RSV 419.11), le DFJC assure un suivi de la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique, sur la base des rapports annuels *ad hoc* que lui adresse le Comité de direction de la HEP. Il ne manquera pas de continuer de porter une attention particulière à la question des échanges des étudiants de la HEP dans des régions germanophones.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- DGES